



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

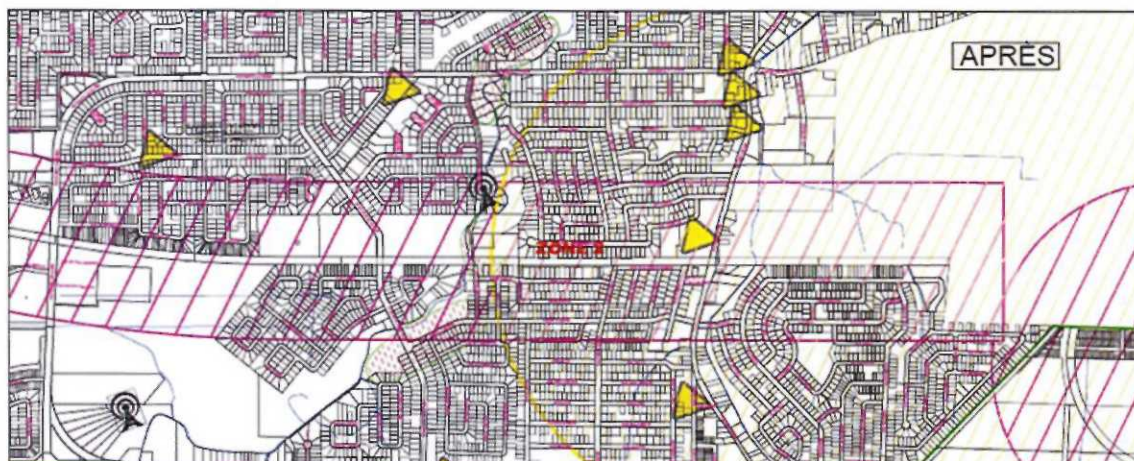
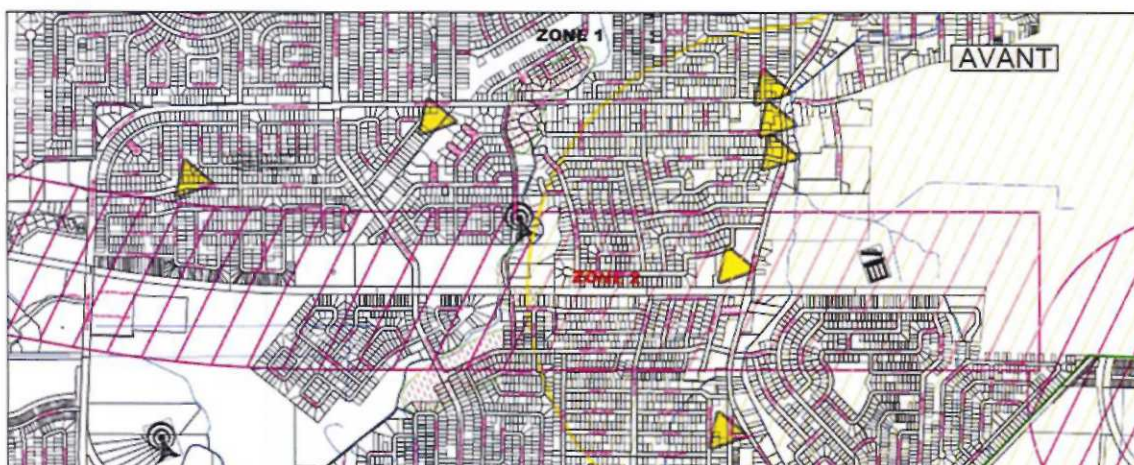
AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1599-19

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1599-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1528-17

AVIS est donné par la soussignée, que lors d'une séance ordinaire tenue le mardi, 15 janvier 2019, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté **le projet de règlement numéro 1599-19 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin de modifier l'annexe « E » en y retirant un pictogramme indiquant un lieu de transfert, de recyclage, de traitement et d'élimination des déchets dangereux.**

Ce projet de règlement a notamment pour objet de modifier l'annexe « E » du règlement de zonage numéro 1528-17 portant sur les zones de contraintes naturelles et anthropiques en y retirant un pictogramme indiquant un lieu de transfert, de recyclage, de traitement et d'élimination des déchets dangereux au nord du chemin de fer du Canadien pacifique et à l'est de la Rivière Saint-Pierre, le tout tel qu'illustré au croquis suivant :



[Cliquez ici pour voir le plan.](#)

Ce projet de règlement, conformément à la Loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue le mardi, 19 février à 19h30, au pavillon de la biodiversité, 66, rue du Maçon à Saint-Constant.

Ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de la Ville de Saint-Constant.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, sise au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, durant les jours et heures habituels d'ouverture.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Donné à Saint-Constant, ce 30 janvier 2019.



Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques